Vivo Energy Côte d'Ivoire
Société Anonyme avec Conseil d'Administration
au Capital de 3.150.000.000 F CFA
Siège Social : Zone Industrielle de Vridi, Rue des Pétroliers
15 B.P. 378 ABIDJAN 15
RCCM : CI-ABJ-1962-B-2623

CONVOCATION ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs les actionnaires de Vivo Energy Côte d'Ivoire sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le **jeudi 22 septembre 2022 à 10 heures par VISIOCONFERENCE** à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapport du Président du Conseil d'Administration à L'Assemblée Générale Ordinaire - Exercice clos le 31 décembre 2021
2. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et présentation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021
3. Rapports général et spécial des Commissaires aux comptes sur l'exercice clos au 31 décembre 2021
4. Approbation des comptes et des résultats de l'exercice clos au 31 décembre 2021
5. Affectation des résultats de l'exercice clos au 31 décembre 2021
6. Quitus de leur gestion aux Administrateurs et décharge aux Commissaires aux Comptes
7. Ratification de nomination et renouvellement de mandats d'Administrateurs
8. Indemnités de fonction du Conseil d'Administration
9. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Conformément à l'Article 26.4 des statuts, les actionnaires sont invités à assister à l'Assemblée Générale par **VISIOCONFERENCE.**
Les actionnaires souhaitant participer à cette Assemblée Générale Ordinaire sont priés de contacter la société à l'adresse électronique suivante **ag-vivoenergy@quorumenligne.com**, en indiquant leur nom et prénom(s) ainsi que le nom de leur SGI afin d'être identifiés et recevoir le lien et les identifiants de connexion.

Classification : Internal

Les documents relatifs à l'Assemblée Générale sont tenus à la disposition des actionnaires au Siège Social de la société et sur la plateforme de VISIOCONFERENCE durant les 15 jours précédents l'Assemblée Générale.

P/ Le Conseil d'Administration

Classification : Internal